

**Établissement public du Marais poitevin
Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2026**

Séance plénière n°45

Délibération n° 2026-09 : Budget rectificatif 2026 n°1

Vu le décret n° 2011- 912 du 29 juillet 2011 relatif à l'Établissement public du Marais poitevin ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le budget initial de l'exercice 2026 de l'Établissement public du Marais poitevin approuvé par les autorités de tutelle ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2026 portant suppléance de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Sur proposition du directeur de l'Établissement public du Marais poitevin ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Marais poitevin délibérant valablement

DÉCIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 9 ETPT sous plafond d'emplois législatif
- Montant des autorisations d'engagement : 2 835 933 €
 - Personnel 695 000 €
 - Fonctionnement (hors personnel) 1 819 233 €
 - Interventions 203 000 €
 - Investissements 118 700 €
- Montant des crédits de paiement : 2 820 336 €
 - Personnel 695 000 €
 - Fonctionnement (hors personnel) 1 593 181 €
 - Interventions 340 655 €
 - Investissements 191 500 €
- Montant des prévisions de recettes : 2 046 291,52 €
- Montant du solde budgétaire : - 774 044,48 €

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie : - 824 044,48 €
- Résultat patrimonial : - 628 698,35 €
- Capacité d'autofinancement : - 578 698,35 €
- Variation de fonds de roulement : - 770 198,35 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Michel-en-l'Herm, le 1^{er} juillet 2026

Le directeur



François GEAY

Le président du conseil d'administration



Simon FETET